



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DE LA SANTE
AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE
(ANSS)



**Bilan annuel succinct (juillet 2016 – juillet 2017) de l'Agence
Nationale de Sécurité Sanitaire**

Direction Générale

Juillet 2017

Présentation succincte de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire

L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, en abrégé ANSS, est un établissement public à caractère administratif créé le 04 juillet 2016 par le président de la République, placé sous la tutelle du Ministère de la Santé. Elle est, à cet effet, chargée de la mise en œuvre des orientations stratégiques dudit Ministère en matière de sécurité sanitaire.

Partant du souci d'offrir un cadre stratégique cohérent pour le renforcement du système sanitaire guinéen, l'ANSS répond à plusieurs exigences. Ses orientations s'inscrivent à la fois dans le contexte des urgences sanitaires et sont également en adéquation avec les priorités spécifiques fixées par le Ministère de la Santé.

I- Missions

- Elaborer des textes statuant la stratégie d'orientation sur la sécurité sanitaire au grand bénéfice du Ministère de la Santé;
- Contribuer au perfectionnement des personnels médicaux et paramédicaux sur des questions relatives aux modes de gestion des urgences sanitaires ;
- Veiller à l'aménagement des espaces de mise en observation/quarantaine conformément aux mesures spécifiques requises ;
- Veiller au développement d'un système national de surveillance des risques sanitaires ;
- Contribuer à la mise en place d'un système national de surveillance et de réponse aux épidémies, urgences et catastrophes.

II- RESULTATS MAJEURS / ACQUIS

A- SUR LE PLAN INSTITUTIONNEL

1- Mise en place de la Direction Générale de l'Agence

Suite aux décrets de création de l'Agence et de nomination du Directeur Général et de son Adjoint, la direction générale a élaboré les documents stratégiques nécessaires à son fonctionnement aboutissant ainsi à la mise en place des composantes de la direction.

Les différents départements ont été structurés en unités et le personnel correspondant a été affecté selon les missions assignées à l'Agence.

2- Renforcement de capacités du personnel de l'Agence

3- Mobilisation des partenaires techniques et financiers

B- SUR LE PLAN OPERATIONNEL

A- DOMAINE DE LA SURVEILLANCE INTEGREE ET REPONSE AUX EPIDEMIES

1- Renforcement des capacités du personnel de santé et des districts sanitaires dans la surveillance

- 482 chefs de centres de santé et leurs suppléants de 241 centres des régions de Kindia (104 agents pour 52 centres de santé), Kankan (130 agents pour 65 centres de santé), Faranah (94 agents pour 47 centres de santé) et N'zérékoré (154 agents pour 77 centres de santé) ont été formés en Surveillance Intégrée des maladies et Réponse (SMIR) et en informatique (Windows, Word, Excel, utilisation de messagerie).
- 31 agents de santé gradués en épidémiologie de terrain première ligne (FETP) dont 25 participants et 06 mentors
- 15 gestionnaires de données de surveillance formés dans le cadre de la mise en place de centre de surveillance épidémiologique
- 32 agents de santé (dont 4 personnes par ERARE) ont été formés en épidémiologie de terrain
- 04 agents de santé du niveau central formés en formateur d'épidémiologie de terrain pour l'encadrement des participants.
- 47 bases de gestion de données du système d'alerte précoce fonctionnelles dont 38 préfectorales, 8 régionales et une (1) nationale.
- Implémentation du module surveillance dans le DHIS2 en phase pilote dans deux régions administratives (Boké et Labé).
- 51 bulletins épidémiologiques (de la semaine 27 -2016 à la semaine 26-2017) diffusés à la suite des réunions

hebdomadaires stratégiques sur les données de surveillance des MPE à travers tout le pays.

- 54 forages réalisés dans districts sanitaires. Ces forages sont faits dans les structures sanitaires en certains endroits et d'autres aux places publiques pour faciliter l'obtention de l'eau potable.
- **Dotation en ordinateurs DPS, CS, Hôpitaux et autorités**

2- Mise en place et renforcement de la surveillance à base communautaire pour la détection précoce des incidents et évènements inhabituels

- 18 districts sanitaires sont intégrés dans la surveillance à base communautaire
- 167 centres de santé couverts par la SBC dans les 18 districts sanitaires. Ces centres ont bénéficiés d'équipements en informatique (ordinateur, imprimante multifonction ; panneaux solaires et carburant) et ont été formés en informatique de base.
- 8.500 agents communautaires formés, équipés (téléphone portable + crédit de 100.000GNF/mois, paire de botte, sac imperméable, sac à dos et registre) et fonctionnels dans 18 districts sanitaires

3- Investigation et réponse aux flambées épidémiques

Cinq (05) maladies (fièvre jaune, rougeole, méningite, charbon et la MVE) sous surveillance épidémiologique ont nécessités d'investigation avec appui de l'agence dont deux (02) (la rougeole et la fièvre jaune) ont bénéficiés de riposte dans 22 et 04 districts sanitaires respectivement.

Ainsi :

- 2.218.708 (soit 95% du taux de couverture de la cible) enfants ont été vaccinés contre la rougeole dans 22 districts sanitaires en épidémie de rougeole dont 811.077 enfants de 6 mois à 10 ans dans deux districts et 1.407.631 enfants de 6 mois à 59 mois pour les autres districts concernés.
- 9.212 (soit 108.4% de la cible) personnes vaccinées contre la fièvre jaune dans les districts de Gaoual, Télémélé et de Boké.

4- Amélioration des capacités techniques du pays dans la mise en œuvre du règlement sanitaire international

L'Agence nationale de Sécurité Sanitaire avec l'appui des partenaires techniques à procéder à une évaluation interne des capacités nationales de tous les secteurs impliqués dans le RSI et produit un rapport d'étape qui a fait l'objet d'évaluation externe par les partenaires.

Le rapport final produit a fait des 0000 recommandations majeures qui ont été prises en compte dans l'élaboration du plan d'action de l'ANSS. Note obtenue ?

Elaboration de quatre (04) procédures opérationnelles standardisées au niveau de l'aéroport de Conakry. Ces procédures permettent la détection des cas suspects de MPE au sol (entrée et sortie) et dans l'avion ainsi qu'au sein de l'aéroport.

17 points d'entrée opérationnels suite à la formation de 306 agents (santé et forces de l'ordre) sur la détection et la prise en charge des cas de MPE ainsi que la gestion des données et des points d'entrée.

Une réunion transfrontalière organisée avec les autorités sanitaires transfrontalières de la Côte d'Ivoire a été faite pour renforcer la surveillance le long des frontières des deux pays.

B- DANS LE DOMAINE DE LA PRISE EN CHARGE

1-Renforcement de capacités et développement des compétences des agents de santé

- 462 agents de santé des 34 CTEPI (122 médecins, 136 infirmiers et 204 hygiénistes) formés sur la prévention et contrôle de l'infection, et la prise en charge des maladies à potentiel épidémique.

2- Prise en charge des malades en milieu sécurisé

- Mise en fonction de 21 CT-epi sur 36
- Dotations des CT-epi fonctionnels en médicaments d'urgence contre certaines MPE
- Dotation des CT-epi en EPI
- 6 897 malades rougeoles (6397 cas simples et 500 cas graves) pris en charge gratuitement au cours de la flambée épidémique de rougeole de 2017
- 542 cas de MAPI Vaccination rougeole pris en charge gratuitement

3- Elaboration des documents stratégiques et normatifs

- Elaboration du guide de prise en charge des MPE
- Elaboration et diffusion de fiches techniques sur certains évènements (Newcastle, TIAC, Dirahée de Rhif)

C- DANS LE DOMAINE DE LA COMMUNICATION /MOBILISATION SOCIALE

- Elaboration de la stratégie de communication
- Diffusion du bulletin d'information de l'ANSS
- Capitalisation des acquis de communication (messages et stratégies) lors de la lutte contre la MVE
- Création et animation du site Web de l'ANSS : www.anss-guinnee.org / www.facebook.com/sanitaire.net/ www.twitter.com/anss_guinnee
- Aménagement du musée EBOLA
- Aménagement de la bibliothèque de l'ANSS

D- CENTRE D'OPERATION D'URGENCE

- En cours de rédaction des Procédures Opérationnelles standardisées ;
- Activation d'un centre d'opération d'urgence à la DSVCo lors de la réponse à la flambée de rougeole à Conakry – 2017 ;
- Evaluation pour la mise en place des COU préfectoraux dans 06 districts sanitaires ;
- Production des SITREP de rougeoles et de fièvre jaune.